

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 2 novembre 2022

Date d'affichage : 2 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

Absents, excusés : Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- **56/2022 Constitution d'une provision pour risques pour l'année 2022**
- **57/2022 Décision Modificative n°4 M14**
- **58/2022 Attribution de subvention aux associations communales 2022**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES POUR L'ANNEE 2022

La provision est estimée à 15% des créances douteuses de plus de deux ans. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par le syndicat au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2022, le risque est estimé à 98.25 €, comptabilisée en 6817. Une provision à hauteur de 75 € ayant déjà été réalisée en 2021, il y a donc lieu de constituer une provision complémentaire à hauteur de 23.25 € sur le compte 6817.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°4

Considérant qu'il n'a pas été prévu de provision au compte 6817 lors du vote du budget primitif, Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire suite à l'achat de guirlandes de Noël complémentaire.

Il est donc nécessaire d'ajouter des crédits aux comptes concernés :

Dépenses Fonctionnement			
6817 Provisions	+ 23.25 €	6064 Fournitures administratives	-23.25 €
TOTAL	+ 23.25 €	TOTAL	- 23.25 €
Dépenses Investissement			
2188 opé 38 autres immo	+ 912 €	2184 opé 39 mobilier	- 912€
TOTAL	+ 912 €	TOTAL	- 912€

Voté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2022

Considérant l'avis de la Commission Cadre de vie, le Maire propose d'attribuer les subventions de l'année 2022 aux associations qui en ont bénéficié l'année dernière et qui se sont fait connaître (Club de la Savasse et Gym volontaire),

Considérant que le Comité des Fêtes sollicite également une participation de la commune au feu d'artifice organisé en juillet 2022 lors de la fête du village,

Montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022 :

- Gym volontaire : 250 €
- Club de la Savasse : 250 €
- Comité des fêtes : 500 €

Soit pour un total de 1 000 €.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur le budget
- Travaux Côte Maréchale
- Repas des Anciens
- Organisation du 11 Novembre
- Travaux de voirie
- Divers
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.